

Les présentes Conditions Générales de vente et d'utilisation (« **CGV** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Sociétés Les Ed. Législatives / Ed. Dalloz / Ed. Francis Lefebvre (l'« **Editeur** ») consentent au client, acheteur professionnel, personne physique ou morale (« **Client** ») une licence d'utilisation du Service « *GenIA-L* » et ses modalités d'utilisation (le « **Service** »).

Toute commande du Client et/ou toute utilisation du Service, emporte(nt) (i) l'adhésion, expresse et sans réserve du Client aux CGV du Service ainsi que (ii) le respect des obligations lui incombant, le Client reconnaissant en avoir parfaitement pris connaissance et les accepter. Les CGV sont complétées par d'éventuelles Conditions Particulières (« **CP** ») selon le(s) Service(s) ou Option(s) commandé(e)(s) et mentionné(e)(s) au devis.

L'application de toutes autres conditions générales d'achat/de vente, de conditions ou dispositions particulières, relatives au Service ou dispositions qui seraient indiquées dans tout autre document transmis par le Client, est exclue.

1. OBJET

L'Editeur consent au Client, qui accepte (i) un droit d'accès aux serveurs de l'Editeur et au Module d'IA Générative dans les conditions définies ci-après ; (ii) un droit d'utilisation du Service et des Synthèses (iii) un ensemble de services ci-après définis, notamment d'hébergement des données et de maintenance applicative.

Le Client confirme avoir lu et compris l'intégralité des présentes avant toute utilisation du Service, s'engage à les respecter et se porte fort de leur respect par les Utilisateurs.

Le Client certifie s'engager dans le cadre d'une activité professionnelle et reconnaît donc que les dispositions protectrices applicables aux contrats conclus avec les consommateurs ne lui sont pas applicables.

2. DÉFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule au sein des CGV tels que définis au présent article, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est conférée ci-après :

« **Abonnement(s)** » désigne le périmètre de souscription du Client incluant le nombre de Licences, le niveau de fonctionnalité, la ou les thématiques juridiques souscrites et les éventuels services et options additionnels.

« **Licence(s)** » désigne la concession du droit d'accès et d'utilisation du Service « *GenIA-L* » au profit d'un Utilisateur dans les conditions décrites aux présentes CGV.

« **Fonds Documentaires** » désignent l'ensemble du corpus des fonds éditoriaux, documentaires et des données juridiques, la jurisprudence des maisons d'édition Lefebvre Dalloz.

« **Module d'IA Générative ou Module** » désigne les infrastructures et plateformes technologiques et informatiques automatisées exploitant des techniques computationnelles et algorithmiques d'apprentissage profond et de traitement du langage naturel permettant d'indexer, d'analyser et de synthétiser des entrées textuelles issues de diverses sources d'informations et de fournir (« **générer** ») des réponses par la mise en relation de ces informations et traitements avec les requêtes formulées et synthétisant les contenus ainsi traités.

« **Requête(s)** » désigne(nt) unitairement l'ensemble des instructions, prompts ou questions formulées dans la fenêtre dédiée et validées par l'Utilisateur par l'activation du bouton d'envoi ou presser la touche « *Entrer* » du clavier.

« **Service** » désigne l'application logicielle « *GenIA-L* » et ses fonctions opérationnelles proposées en mode SaaS, permettant d'interroger, d'effectuer des recherches sur les fonds documentaires de Lefebvre Dalloz, d'analyser, de résumer des documents, d'en extraire des données clés et de vérifier des références à l'aide du Module d'IA Générative.

« **Synthèse(s)** » désigne le résultat produit par le Module d'IA en réponse à chaque Requête, formulée par l'Utilisateur, sur la base des fonds documentaires de Lefebvre Dalloz et/ou des documents chargés par le Client sur la plateforme du Service.

« **Utilisateur(s)** » désigne la personne physique placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc.) qui dispose d'un compte Utilisateur et pouvant accéder au Service par le biais de l'Abonnement souscrit par le Client ou qui bénéficie d'un accès au Service en test gratuit. Le Client se porte fort du respect des présentes par ses Utilisateurs.

« **Identifiants** » désignent tant l'identifiant ou « *login* » de chaque Utilisateur (utilisateur nommé) que le mot de passe de connexion (« *password* »), créés après souscription au Service.

« **Partie(s)** » désigne le Client et/ou l'Editeur prise individuellement ou collectivement.

3. DESCRIPTION DES SERVICES

3.1. Description du Service

Le Service est un service d'investigation documentaire permettant d'obtenir rapidement des informations juridiques précises et synthétiques (*Synthèse*). Le Service analyse et répond à des requêtes (*Requête*) par une application de technique de génération de texte pour créer des réponses claires et concises à partir des Fonds Documentaires et/ou des documents chargés par le Client sur la plateforme du Service via son interface.

3.2. Fonctionnalités

Le Service GenIA-L propose, selon le niveau de l'offre souscrite par le Client, des fonctionnalités de base suivantes (*mode Conversationnel*) : (i) Recherche juridique conversationnelle, permettant d'interroger les fonds documentaires de Lefebvre Dalloz dans un langage naturel ; (ii) la Vérifiabilité des références documentaires, le Service indique et indexe les sources originales utilisées dans les Fonds Documentaires Lefebvre Dalloz pour générer les Synthèses, garantissant ainsi la précision et la fiabilité des informations fournies ; et des fonctionnalités complémentaires, en option, sur la base du chargement de documents dans l'utilisation du Service (*mode Production*), telles que (iii) l'Analyse Intelligente de document(s), par la fourniture d'une synthèse analytique d'un ou plusieurs documents pour identifier et évaluer les risques, la conformité à une ou plusieurs réglementations, les informations pertinentes ; (iv) Analyse multi-documents, en comparant et analysant plusieurs documents simultanément pour assurer la cohérence et déterminer les différences et écarts ; (v) Extraction de données clés, réalisant une restitution des données essentielles et pertinentes des documents sous la forme définie par l'Utilisateur dans sa Requête ; (vi) Résumé de documents par génération de résumés d'un ou plusieurs documents.

Les Utilisateurs pourront accéder via une fenêtre de visualisation (« *Viewer* ») aux *extraits pertinents* des Fonds Documentaires inclus dans son Abonnement et cités dans les Synthèses, dans les conditions décrites ci-après (article 4.2).

3.3. Accessibilité du Service

Le Service est accessible par Internet et les réseaux de communications électroniques (en mode SaaS) 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf (i) cas de force majeure, (ii) événement hors de contrôle de l'Editeur et/ou, de l'hébergeur des Services, (iii) pannes éventuelles ou interventions de maintenance nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Service. Ces interruptions d'accessibilité ne sauraient donner lieu à une quelconque indemnisation de la part de l'Editeur.

L'Editeur s'engage à mettre en œuvre tout moyen dont il dispose pour assurer une bonne qualité d'accès au Service.

L'assistance ne concerne que les demandes strictement en rapport avec le Service.

Une prestation de support par téléphone permettant de traiter les anomalies est disponible du lundi au vendredi (sauf jours fériés ou chômés) de 09h00 à 18h00 au 01.83.10.10.10. Les signalements de difficulté doivent être confirmés par courrier électronique à l'Editeur sans délai.

3.4. Qualité du Service

Le Client reconnaît que l'accès au Service, en mode SaaS, est soumis à des fluctuations et aux aléas des fournisseurs d'accès internet et d'électricité qui peuvent entraîner des dégradations, discontinuités ou des suspensions de l'accès au Service indépendante de la volonté de l'Editeur et extérieure à ses moyens techniques. En conséquence, l'Editeur ne pourra être tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service.

L'Editeur s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que le Client puisse accéder au Service aux conditions décrites aux présentes.

Eu égard au mode d'accès du Service, à la complexité éventuelle des Requêtes et des Fonds Documentaires analysés pour la production des Synthèses et aussi le nombre de consultations simultanées sur les serveurs du Module d'IA Générative, le temps de réponse du Service peut fluctuer de manière sensible.

Enfin, le Client reconnaît qu'eu égard aux technologies employées dans le Module d'IA Générative, le contenu des Synthèses ne saurait être considéré comme exempt d'erreurs ou approximations issues des traitements algorithmiques dont elles procèdent et que la pertinence de la Synthèse dépend de la complétude et de la précision de la Requête formulée par l'Utilisateur.

L'Editeur est libre de modifier, de mettre à jour le Module d'IA Générative, et de changer son fournisseur, discrétionnairement – notamment dans l'objectif d'en améliorer la performance – et fera ses meilleurs efforts pour diminuer les impacts potentiellement négatifs de ces modifications.

3.5. Licence & Codes d'accès

Lors de l'activation de l'Abonnement, l'Editeur communique à la personne désignée par le Client (ci-après « **l'Administrateur** ») un lien de connexion lui permettant de créer son compte Client.

Il appartient à l'Administrateur du Client, via son Espace Client, d'attribuer des Licences et de créer les Identifiants pour chaque Utilisateur. Les Identifiants choisis par le Client (et son Administrateur), sous son entière responsabilité, doivent être sécurisés en répondant à des exigences de composition (nombres de caractères, présence de caractère spéciaux, etc.). Le Client est entièrement responsable de l'affectation des Licences, de l'utilisation et de la garde des Identifiants qui lui sont remis et de la sécurité des postes individuels d'accès au Service et de la gestion des Licences souscrites.

Les accès attribués à chaque Utilisateur, Administrateur inclus, leur sont strictement personnels et ne peuvent être communiqués à un autre Utilisateur ou toute autre personne, y compris un salarié, préposé ou prestataire du Client. *La Licence souscrite est nominative et ne saurait être partagée ou mutualisée entre différents Utilisateurs ou toute autre personne.*

Dans l'hypothèse où il aurait connaissance d'un accès au Service en cas de perte ou de vol des éléments d'identification ou de toute autre violation de sécurité connue, le Client en informera l'Editeur sans délai et le confirmera par courrier recommandé. L'Editeur ne pourra pas être tenu pour responsable des pertes/dommages que le Client pourrait subir en conséquence de l'utilisation par un tiers des éléments d'identification avec ou sans le consentement du Client.

4. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les conditions de paiement sont décrites ci-après dans les CGV de l'Editeur. Les conditions d'Abonnement (notamment le tarif, le nombre d'Utilisateurs, les fonctionnalités et les thématiques juridiques) sont rappelées sur le devis.

4.1. Redevance

La redevance du Service est indiquée dans le devis en euros et s'entend hors taxes et hors frais.

La redevance s'entend de la Licence, soit le droit d'accès individuel et nominatif accordé à un Utilisateur incluant une consommation raisonnable de Requêtes ce droit étant valable pour la durée de la Licence. L'accès aux Fonds documentaires n'est pas inclus dans la Licence d'accès au Service GenIA-L et, selon l'offre souscrite, doit faire l'objet d'une souscription spécifique.

En cas de renouvellement tacite, la Licence se renouvellera au tarif en vigueur au jour du renouvellement.

4.2. Variabilité & limitations

Le Client reconnaît être informé du fait que le prix du Service dépend des coûts et tarifs du Module d'IA Générative fixé par le fournisseur dudit Module et que ces prix sont susceptibles d'évoluer à tout moment selon la politique tarifaire du fournisseur. L'Editeur se réserve le droit de répercuter tout ou partie de la variation des prix du Module et fera ses meilleurs efforts pour en informer le Client le plus tôt possible avant la mise en œuvre des nouveaux tarifs. En cas de refus par le Client des nouveaux tarifs, l'accès au Service sera résilié.

Selon l'offre de Service GenIA-L retenue par le Client lors de sa souscription, ce dernier devra choisir au moins une thématique juridique, lui permettant de visualiser les extraits des sources référencées dans les Synthèses, par le biais de fenêtres de visualisation et correspondant à son Abonnement. La redevance est conditionnée par le nombre de thématiques juridiques souscrites.

Selon l'offre d'Abonnement proposé, le Client est informé que les Synthèses seront générées sur la base de l'ensemble des Fonds documentaires intégré au Service, mais que l'accès au(x) texte(s), ou extrait(s), du document sourcé, y compris par le biais des fenêtres de visualisation, est conditionné par le périmètre couvert par la souscription du Client auxdits Fonds documentaires.

Si le Client souscrit au « Mode Production » (Cf. article 3.2 ci-dessus), le Service permet aux Utilisateurs de charger des documents sur la plateforme du Service (upload) afin de pouvoir les requêter, cette fonctionnalité est limitée en nombre de documents et en volume pour chaque chargement, cette limite est indiquée sur l'interface du Service. En cas de dépassement, les fichiers surnuméraires ne seront pas chargés sur la plateforme.

L'utilisation du Service est soumise au respect d'une *consommation raisonnable* de Requêtes par les Utilisateurs. Cet usage raisonnable s'entend d'une consommation mensuelle moyenne par Utilisateur dont le nombre est indiqué au devis ou, en l'absence de mention dans le devis, d'une limite de cinq cents (500) Requêtes.

A la fin de chaque trimestre d'utilisation, l'Editeur se réserve la possibilité, sur la base des statistiques de consommation constatée, d'établir une facturation complémentaire sur la base du tarif indiqué ci-après et/ou de proposer en conséquence au Client une modification de la tarification de la Licence. La facturation complémentaire se fera sur la base du coût de la Requête surnuméraire établi à soixante-dix centimes (0,70) d'euros HT.

Les conditions de tarification et d'accès au Service peuvent être soumises à des variations selon (i) le nombre de Licences souscrites par le Client au Service et (ii) le nombre d'Abonnements aux Fonds Documentaires que le Client commande lors de la souscription au Service ; ces conditions d'accès sont indiquées au devis. Ces conditions sont consenties au Client pour la durée des Licences, toute résiliation (totale ou partielle) ou non renouvellement qui ne respecterait plus lesdites conditions par le Client entraînera la perte des prix préférentiels accordés pour le Service. Le Client sera informé de cette perte de bénéfice tarifaire qui prendra effet à la date effective de résiliation ou à la date d'échéance de la ou des conditions non respectée(s).

4.3. Modalités de facturation

Les modalités de facturation du Service, ainsi que celles des options et services associés, sont décrites au devis.

4.4. Modalités de règlement

Le règlement par le Client s'effectue principalement par prélèvement SEPA, les paiements par chèque ne sont pas autorisés. Le paiement est réalisé à la date de prise d'effet du Service selon les modalités précisées au devis.

Lorsque le Client opte pour un règlement par prélèvement SEPA, il recevra un courrier électronique lui permettant de renseigner ses coordonnées bancaires. A défaut de renseignement, après plusieurs messages de relance, le mode de paiement par virement sera retenu pour le règlement des factures.

Sauf mention contraire dans le devis, les factures sont payables à trente (30) jours date d'émission de facture, ce délai est ramené à huit (8) jours en cas de prélèvement mensuel.

En l'absence de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'émission du devis seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, à compter du 1^{er} jour de retard ainsi qu'une indemnité d'un montant de quarante (40) € pour frais de recouvrement. En cas de modification par décret desdits frais de recouvrement, ceux-ci s'appliqueront de plein droit. Par application des dispositions de l'article L.441-10 du Code de Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité, à l'extinction de la plus ancienne des factures.

L'absence de règlement à son échéance d'une facture entraîne, au surplus, la suspension de l'exécution des obligations de l'Editeur, notamment l'accès au Service jusqu'à apurement du compte, sans que le Client puisse prétendre bénéficier d'un quelconque avoir ou d'un éventuel remboursement. En cas de retard de paiement supérieur à quatre-vingt-dix (90) jours, l'Editeur se réserve le droit de résilier l'Abonnement, de plein droit et sans sommation.

5. DURÉE DE SOUSCRIPTION

5.1. Durée de l'Abonnement

La durée de l'Abonnement au Service est d'un an sauf mention contraire au devis.

Selon l'offre de Service retenue par le Client, l'Abonnement (i) débute à compter à compter de la date de souscription (i) pour la durée indiquée au devis (date à date) (ii) soit, en cas de souscription en cours d'année civile, jusqu'au 31 décembre de l'année de souscription, le prix de la Licence sera calculé prorata temporis.

Sauf dénonciation par le Client suivant les modalités définies ci-après, l'Abonnement sera reconduit pour une durée de douze (12) mois, au tarif en vigueur au jour du renouvellement.

L'Abonnement peut être souscrit pour une durée maximum de trois (3) ans fermes, aux tarifs annuels mentionnés au devis. A l'issue de cette période, l'Abonnement se renouvellera pour douze (12) mois aux tarifs en vigueur au jour du renouvellement. À tout moment de l'exécution de la Licence, le Client peut demander une augmentation du nombre de Licences à tout moment au cours de l'année de souscription, augmenter le périmètre d'abonnement ou souscrire à de nouvelles options. En cas d'augmentation du périmètre de l'Abonnement, toute période consommée est due. La nouvelle commande fera l'objet d'une nouvelle facturation.

5.2. Fin du Service & Résiliation

L'Editeur se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'accès au Service, sans délai, et de supprimer l'accès au Service à un Utilisateur en cas de non-respect de l'une des stipulations des présentes CGV, notamment en cas de défaut de paiement à échéance de l'une des factures ou d'utilisation du Service par toute autre personne qu'un Utilisateur.

Dans ce cas l'Editeur en informera le Client et conservera l'intégralité des sommes déjà versées par le Client sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement, et ce sans préjudice de toute réclamation supplémentaire au titre de dommages-intérêts.

L'Abonnement est résiliable au terme de la durée d'engagement. La demande doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée à l'article 14.1 « Dispositions Générales » des CGV au plus tard trente (30) jours avant la date d'échéance.

La fin de la souscription au Service entraîne une indisponibilité de l'accès au Service.

En cas de résiliation anticipée d'un Abonnement, ou de Licences, pluriannuel à l'initiative du Client, des pénalités d'un montant correspondant à la durée de souscription restant à courir, seront appliquées.

6. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1. L'Editeur est titulaire de la totalité des autorisations et des droits de propriété intellectuelle, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), permettant d'assurer l'exploitation du Service et d'accorder au Client les droits nécessaires à la conclusion des présentes. Tous les titres et droits d'auteur relatifs au Service sont détenus par l'Editeur ou ses partenaires et sous-traitants.

L'ensemble des documents et informations appartenant au Client chargés et utilisés dans le cadre du Service sont et demeurent la propriété du Client, l'utilisation d'un système d'intelligence artificielle ne conférant à l'Editeur aucun droit sur lesdits documents et informations. Seule l'utilisation de ces documents, informations et instructions dans le cadre du fonctionnement du Service, décrit dans les présentes CGV, sont autorisées par le Client.

6.2. L'ensemble des sites web, Fonds Documentaires, Synthèses, logiciels, éléments graphiques d'interface, logos, icônes et marques identifiant le Service ainsi que tout élément de l'infrastructure informatique (et notamment Module d'IA Générative) mis en œuvre ou développées dans le cadre des présentes ou tout autre élément associé au Service est protégé par le droit d'auteur et/ou par le droit protégeant les bases de données au sens du CPI, et pour le monde entier.

6.3. Chaque Synthèse générée par le Module sur la base des Fonds Documentaires constitue, selon les termes de l'article L.113-2 al. 2 du CPI, une œuvre composite et relève à ce titre des droits de propriété intellectuelle exclusifs de l'Editeur.

L'Editeur concède au Client, sur les Synthèses, les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation, de modification et d'adaptation pour ses seuls besoins internes. Le Client n'est pas autorisé à incorporer tout ou partie des Synthèses dans quelque système informatique basé sur des modules d'IA, ou similaires, que ce soit, appartenant à des tiers ou lui appartenant.

L'Editeur s'oppose à toute opération de moissonnage et de fouille de textes et de données au sens de l'article L.122-5-3 du CPI. Cette opposition couvre l'ensemble du Service et des Fonds Documentaires auxquels les liens internet présents dans les Synthèses renvoient. Toute opération de moissonnage et de fouille de textes et de données visant le Service, et notamment les Synthèses, et/ou les Fonds Documentaires, par tous procédés, robots, scripts, logiciels ou tout dispositif de collecte manuel ou automatique de données, outil ou processus conçu pour extraire des données ou les moissonner, et notamment afin d'utiliser le contenu pour le développement de tout programme logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, la formation d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) constituent donc des actes de contrefaçon sauf obtention d'un accord spécifique préalable et formellement exprimé de l'Editeur.

6.4. Les présentes CGV ne confèrent aucun droit de propriété sur les services et la mise à disposition temporaire du Service dans les conditions prévues aux dites CGV et n'entraînent aucun transfert de droit, de quelque sorte que ce soit, au bénéfice du Client.

L'Editeur concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Service, pendant toute la durée de la souscription et pour le monde entier. La Licence est accordée au Client pour la version du Service disponible à la date de signature des CGV ainsi que sur les mises à jour transmises par l'Editeur au Client dans le cadre de l'exécution des CGV.

6.5. Toute utilisation du Service non expressément autorisée par l'Editeur au titre des présentes est illicite. Le Client s'interdit donc de reproduire tout élément du Service, ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou commercialisation du Service, à titre gratuit ou onéreux ;
- toute forme d'utilisation du Service de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation de services similaires, équivalents ou de substitution, y compris par le biais de logiciels ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte, notamment par le biais d'opérateurs téléphoniques ou similaires, du Service au bénéfice d'un tiers, à titre gratuit ou onéreux ;
- tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits de l'Editeur sur le Service.

6.6. Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant des CGV, à titre gratuit ou onéreux, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-Licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT ET/OU DE L'UTILISATEUR

7.1. Le Client s'engage à ne pas poser de questions portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou ayant trait à favoriser des activités illicites. Les Utilisateurs sont responsables des libellés des Requêtes et s'interdisent, ou limitent au strict nécessaire, l'introduction dans celles-ci de données à caractère personnel ou faisant l'objet d'une quelconque protection légale, déontologique ou contractuelle.

7.2. L'Abonnement est conclu pour une utilisation exclusivement destinée à l'usage interne du Client. Le Client s'interdit de céder, partiellement ou totalement, l'Abonnement et/ou tout droit et obligation qui en découlent à un tiers par quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, ou par apport de fonds de commerce. Il s'interdit également de mettre le Service, même gratuitement, à disposition d'une personne non expressément autorisée.

En cas de transfert ou d'utilisation des identifiants, de la Licence d'un Utilisateur par une autre personne non expressément autorisée par l'Editeur, ce dernier pourra à sa discrétion suspendre l'accès au Service.

7.3. Le Client s'assurera de disposer de versions à jour des navigateurs Microsoft Edge, Mozilla Firefox ou Google Chrome pour l'utilisation du Service. Par ailleurs le Client veillera à ce son système d'information (proxys, firewall, VPN et autres mesures de sécurité) et de manière plus large son environnement informatique (PC, Windows, iOS ou Linux, etc.) soient compatibles avec les conditions d'utilisation du Service.

8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du Contrat, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel (« **Données personnelles** ») et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « *Règlement Général relatif à la Protection des Données* » (RGPD), ainsi

que la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dans sa dernière version en vigueur, dite « Loi Informatique et libertés », ainsi que toute disposition nationale et européenne applicable les complétant (« **Réglementation** »).

Les termes commençant par une majuscule au sein du présent article ont le sens qui leur a été attribué par la Réglementation, à l'exception des termes qui sont définis dans les présentes.

8.1. Les Traitements de Données Personnelles hors exécution du Service

Chaque Partie, en qualité de Responsable du traitement (« **RT** ») autonome, collecte et traite des données d'identité, telles que civilité, nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone des représentants et/ou préposés des Parties (« **Données de contact** ») pour les finalités suivantes : (i) la gestion de la relation d'affaires qui lie les Parties, y compris en matière administrative, de facturation et à des fins de communication sur les offres de Services et (ii) la conformité à toute exigence résultant de la loi, de la réglementation ou d'une autorité professionnelle à laquelle une des Parties serait soumise.

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales, ces données peuvent être communiquées à nos sous-traitants, ainsi qu'aux sociétés du Groupe LEFEBVRE conformément à la Politique de Confidentialité, disponible sur son site internet (« **Politique de Confidentialité** »).

Les Données de contact seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant les durées de prescription applicables. Par ailleurs, chaque Personne Concernée peut, pour l'ensemble des Données de contact communiquées entre les Parties, la concernant, exercer directement ses droits auprès du Responsable du traitement de ses Données.

Coordonnées du Délégué à la Protection des Données : dpo_office@lefebvre-sarrut.eu

8.2. Les Traitements de données à caractère personnel dans l'exécution du Service

8.2.1 Mode Conversationnel : le Service n'inclut pas le chargement de documents

Les Données font l'objet d'un traitement informatique par l'Editeur agissant en qualité de RT nécessaires à l'exécution du Service. L'Editeur s'engage à n'utiliser les Données auxquelles il a accès que pour les finalités de traitement suivantes (« **Finalités de Traitement** ») :

- gestion des comptes et de l'authentification des Utilisateurs ;
- décompte des Requêtes (Statistique agrégée) ;
- Statistique annuelle d'usage par matière (exclusivement sur la base de l'identification des Fonds documentaires interrogés) ;
- selon l'offre, gestion des accès aux contenus (périmètre des abonnements et accès aux Fonds documentaires) ;
- maintenance : Gestion des incidents et suivi des demandes.

En tant que RT, l'Editeur conserve les Données pour la durée nécessaire à la poursuite des Finalités de Traitement.

8.2.2 Mode Production : le Service inclut le chargement de documents

L'exécution du Service peut impliquer que l'Editeur effectue pour le compte du Client des opérations de Traitement de Données personnelles, notamment lorsque le Client introduit des Données dans ses Requêtes et/ou dans les documents que l'Utilisateur peut charger sur la plateforme du Service ; L'Editeur agit en qualité de Sous-traitant (« **ST** ») et le Client a la qualité de RT, étant précisé que le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données qu'il utilise via le Service.

Les opérations réalisées par le ST sur les Données personnelles sont la collecte, stockage, extraction, consultation utilisation, rapprochement et interconnexion, transmission et effacement.

Les Finalités du traitement de Données personnelles effectué par l'Editeur sont le fonctionnement et l'élaboration des Synthèses par le Module.

Les Données personnelles susceptibles d'être traitées sont les suivantes : état civil, coordonnées professionnelles, titre et qualité. Les catégories de Personnes concernées sont les salariés des structures listées dans le périmètre des entités légales couvertes.

8.3. Obligations de l'Editeur

L'Editeur a désigné un délégué à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse : dpo_office@lefebvre-sarrut.eu

En sa qualité de ST, l'Editeur s'engage à :

- traiter les Données personnelles uniquement pour la ou les seule(s) Finalité(s) qui fait/ont l'objet du Contrat ;
- traiter les Données personnelles conformément aux instructions écrites du RT ;
- signaler au Client toute instruction de ce dernier qui semblerait illicite au regard de la Réglementation ;
- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles visant à préserver la confidentialité des Données personnelles ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles en vertu du présent Contrat ;
- respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- recevoir la formation nécessaire en matière de protection des Données personnelles ;
- prendre en compte, s'agissant d'outils, produits, applications logicielles ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;

- tenir par écrit un Registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client qui précise pour chaque traitement opéré, les mentions requises par le RGPD ;
- assister, dans la limite du raisonnable et de son périmètre, le Client dans la tenue des analyses d'impact et en cas de contrôle de la CNIL ;
- sauf disposition légale particulière justifiant une durée supérieure, à procéder à la suppression des Données personnelles ainsi qu'à la destruction de toutes copies existantes dans ses systèmes d'information dès la fin de la consultation et la mise en œuvre d'un nouvel échange (New chat) sur le Service.

L'Editeur s'engage à apporter son aide au Client :

- pour s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes concernées ;
- pour la réalisation, le cas échéant, d'analyses d'impact relative à la protection des Données personnelles ;
- pour la réalisation, le cas échéant, de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

L'Editeur notifiera au Client toute Violation de Données personnelles dans un délai maximum de deux (2) jours après en avoir pris connaissance, par courrier électronique à l'adresse communiquée par le Client ; cette notification sera accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette Violation de Données personnelles à l'autorité de contrôle compétente.

L'Editeur est autorisé à sous-traiter auprès de tiers, notamment, l'hébergement du Service ainsi que le Module d'IA et le système intervenant dans la génération de Synthèses, dont la liste est communiquée au Client. L'Editeur informera le Client de toute modification de la liste des Sous-traitants ultérieurs, le Client pourra, le cas échéant, refuser cette modification, pour des raisons sérieuses de justifiées. Les Sous-traitants ultérieurs de l'Editeur sont tenus de respecter les obligations des présentes pour le compte et selon les instructions du RT. Il appartient à l'Editeur de s'assurer que ses Sous-traitants ultérieurs présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément à la Réglementation.

8.4. Obligations du Client

Pour l'exécution des CGV, le Client garantit à l'Editeur qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent en sa qualité de RT et qu'il a notamment informé les Personnes concernées de l'usage qui est fait de leurs Données personnelles au moment de la collecte de ces Données. Le Client garantit ainsi l'Editeur contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une Personne concernée dont les Données personnelles seraient introduites et utilisées dans le Service.

Le Client met uniquement à la disposition de l'Editeur les Données personnelles strictement nécessaires à la réalisation des services contractuels incombant à l'Editeur et déclare qu'il a procédé à leur collecte de façon strictement conforme à la Réglementation.

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données personnelles, ainsi que tout autre données et contenus, qu'il introduit dans l'utilisation du Service. L'Editeur dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des Données personnelles et/ou des données et contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Le Client garantit l'Editeur à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie. Plus généralement, le Client est seul responsable des documents et informations introduits dans les Requêtes.

8.5. Sécurité des Données

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données personnelles.

L'Editeur s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données personnelles contenues dans le Service. L'Editeur mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher les accès ou utilisations frauduleuses des Données personnelles et à prévenir les pertes ou altérations de ces Données. Ces mesures sont communicables sur demande du Client.

L'Editeur s'emploie à sécuriser l'accès et l'utilisation du Service, en tenant compte des protocoles, conformément aux usages en la matière.

L'Editeur a mis en place des contrôles efficaces de protection contre l'accès physique et électronique non autorisé à ses systèmes d'exploitation et applications, ainsi qu'aux renseignements confidentiels des Clients afin de procurer une assurance raisonnable que l'accès aux systèmes et aux Données personnelles est limité aux personnes autorisées.

L'Editeur s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données personnelles contenues dans le Service. L'Editeur mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher les accès ou utilisations frauduleuses des Données personnelles et à prévenir les pertes ou altérations de ces Données.

8.6. Exercice des droits de Personnes concernées

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Les Personnes Concernées pourront exercer leurs droits en adressant leur demande au Délégué à la Protection des Données à l'adresse courriel suivante : droitsrgpd@lefebvre-sarrut.eu

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à la Politique de Confidentialité de l'Editeur.

En cas de défaut de réponse ou de réponse incomplète, les Personnes concernées pourront porter réclamation après de la CNIL : www.cnil.fr/plaintes

9. GARANTIES

9.1. L'Editeur n'est responsable que de la conformité du Service à sa description en catalogue ou à sa documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

9.2. Le Client reconnaît sans réserve que le Service, bien que basé sur un Module d'IA Générative performant et capable de produire des réponses précises et cohérentes, reste technologiquement probabiliste, contraint et ne saurait en aucun cas constituer un substitut à une analyse formulée par un professionnel du Droit, ou du domaine concerné par la Requête, dûment qualifié.

Le Client, et chaque Utilisateur, doit considérer les Synthèses produites avec un certain degré de diligence et d'expertise juridique, ou technique ; les Synthèses constituent une information sourcée depuis les Fonds Documentaires, un outil complémentaire, une aide à la réalisation d'un processus mené par un professionnel qualifié.

L'Editeur ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles erreurs, lenteurs ou dégradation des textes générés par le Module.

9.3. Le Client, et les Utilisateurs, restent entièrement responsables, en leur qualité de professionnel, de l'adéquation des Synthèses générées et de leur utilisation, d'une erreur de jugement, de l'usage et des interprétations qu'ils feraient des Synthèses, des conseils qu'ils prodiguent, des décisions qu'ils prennent et des actes qu'ils pourraient établir sur la base desdites Synthèses générées par le Service.

9.4. Le Client ne saurait en aucun cas faire valoir ces Synthèses dans un cadre légal. Aucune des réponses ne saurait être légalement recevable devant un tribunal, une administration, une autorité administrative, un syndicat ou autre.

9.5. La responsabilité de l'Editeur ne saurait être mise en cause pour tout dommage direct ou indirect subi par le Client, l'Utilisateur, ou un tiers résultant de la Synthèse fournie. En conséquence, le Client s'interdit toute action ou réparation en justice d'un préjudice découlant de l'utilisation desdites Synthèses fournies dans le cadre du Service.

10. RESPONSABILITÉ & FORCE MAJEURE

10.1. Le Client est seul responsable de l'utilisation du Service et du respect de la confidentialité de ses codes d'accès (Cf. article 3.4).

10.2. La responsabilité de l'Editeur ne saurait être mise en cause pour tout dommage direct ou indirect subi par le Client ou un tiers résultant du renseignement ou de la documentation fournis au Client (dans la Synthèse). En conséquence, le Client s'interdit toute action ou réparation en justice d'un préjudice découlant de l'utilisation des Synthèses générées dans le cadre du Service.

Si toutefois la responsabilité de l'Editeur était établie, les dommages et intérêts et toute réparation qui en découlerait, toute cause confondue, seraient limités au remboursement du coût de l'Abonnement payé par le Client au titre de l'année en cours.

10.3. Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable pour un manquement à l'une des obligations mises à sa charge qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure, tels que ceux habituellement retenus par la loi et la jurisprudence française. L'exécution des obligations de la Partie empêchée est alors reportée à une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trente (30) jours calendaires d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de résilier de plein droit les CGV par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'autre Partie.

11. CONFIDENTIALITÉ

Chacune des Parties s'oblige à (i) tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à (ii) ne pas divulguer les informations confidentielles à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ; et (iii) n'utiliser les informations confidentielles qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de cinq (5) ans après le terme de la Licéence.

Afin de respecter de la confidentialité des documents et données du Client, l'Editeur assure au Client que les documents et données introduits dans le Service, dans le cadre de Requêtes, ne sont pas conservés au-delà de la conversation en cours et ne servent pas à l'entraînement du Module d'IA, et ne constituent donc à aucun moment des données d'entraînement.

12. CONFORMITÉ

12.1. L'Editeur s'engage, pendant toute la durée du Service à se conformer à la législation fiscale, sociale, et à être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales. L'Editeur s'interdit de recourir au travail dissimulé, conformément aux articles L.8221-1 et suivants du Code du travail. Plus généralement, l'Editeur s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans ce code et à ne pas recourir à des sous-traitants ne respectant pas ces obligations.

12.2. Le Groupe LEFEBVRE, auquel appartient l'Editeur, a établi un Code éthique (« **Code éthique** ») auquel l'Editeur s'est engagé à se conformer. Le Code éthique est communicable au Client à sa demande. Le Code éthique décrit les exigences minimales auxquelles l'Editeur, ses prestataires et sous-traitants doivent se conformer en matière d'intégrité et de comportement professionnel dans le cadre de leurs activités.

12.3. L'Editeur s'engage, tant pour lui-même que pour ses sous-traitants, ses représentants et son personnel, pendant toute la durée des CGV, à respecter les dispositions légales, notamment la loi du 9 décembre 2016 n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Loi Sapin II », et réglementaires qui lui sont applicables en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ainsi que les réglementations internationales y afférentes.

12.4. Le Groupe LEFEBVRE, l'Editeur, s'inscrit pleinement dans le respect de la réglementation de la technologie de l'intelligence artificielle issue du Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 dit « Règlement sur l'intelligence artificielle » (IA Act). Le Groupe LEFEBVRE a adopté, en application du Règlement IA Act, une politique de « l'Intelligence artificielle responsable », consultable depuis son [site internet](#).

13. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1. Les CGV sont consultables en ligne et modifiables à tout moment à la discrétion de l'Editeur sans autre formalité que leur mise en ligne à l'adresse du site de l'Editeur.

13.2. Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de l'ensemble des CGV.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

13.3. Toute référence du nom de l'Editeur par le Client sur une liste de références commerciales ne pourra avoir lieu qu'après accord préalable, exprès et écrit de l'Editeur. L'Editeur est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques et/ou logos du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme

référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

13.5. L'Editeur est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations, objets des CGV. L'Editeur demeure responsable, vis-à-vis du Client, de ses sous-traitants.

13.6. Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

13.7. Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

13.8. L'Editeur est autorisé à céder ou transférer le contrat de prestations de Service à toute filiale du Groupe LEFEBVRE auquel il appartient, au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

13.9. Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

14. DIFFÉRENDS - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE TERRITORIALE

14.1. Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux indiqués en tête du devis et toute facture. Toute modification du siège social ou de l'adresse de l'une des Parties ne sera opposable à l'autre Partie que huit (8) jours calendaires après lui avoir été dûment notifiée.

Toute notification doit être adressée à l'Editeur dont l'adresse postale est mentionnée au devis et toute facture.

14.2. En cas de difficulté de toute nature et avant toute procédure juridictionnelle, chacune des Parties s'engage à désigner une personne de sa société dûment habilitée à la représenter et à prendre des décisions l'engageant. Ces personnes devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente dans les quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.

Les CGV sont régies par le droit français. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

Le Client reconnaît avoir reçu de l'Editeur toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du Service à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.

CONDITIONS PARTICULIÈRES « RÉFÉRENCES »

Version de Mars 2026

Selon l'offre GenIA-L souscrite par le Client, ce dernier a la possibilité de souscrire à l'offre « Références » permettant au Client d'avoir accès à la plateforme des Fonds documentaires Lefebvre Dalloz « *Références* ». Les conditions et modalités d'accès et de fonctionnement de la plateforme Références sont décrites dans les présentes Conditions Particulières (CP) qui complètent les CGV du Service GenIA-L auxquelles les présentes CP se rattachent. L'ensemble des stipulations des CGV GenIA-L, auxquelles il n'est pas fait dérogation au titre des CP Références demeurent pleinement applicables.

1. DURÉE & CONDITIONS D'ABONNEMENT

Le Client pourra souscrire, selon l'offre d'abonnement choisie, l'accès à la plateforme Références concomitamment aux Licences d'accès au Service ou dans le cadre d'une évolution de son Abonnement au Service GenIA-L. L'accès à la plateforme Références se rattache à la Licence d'accès au Service pour sa durée de souscription, indiquée au devis. L'accès à la plateforme Références s'arrêtera à la date du terme de l'Abonnement GenIA-L auquel il se rattache.

La redevance du Service intégrera l'accès à la plateforme Références selon le périmètre des matières choisies par le Client.

2. ACCÈS À LA PLATEFORME

L'accès à la plateforme Références se fera depuis le Service GenIA-L par le biais de lien internet renvoyant vers le document cité dans la Synthèse.

Les identifiants du Client sont eux communiqués pour l'accessibilité au Service (Cf. article 3.5. CGV GenIA-L).

Depuis Références, le Client aura accès exclusivement aux Fonds documentaires correspondants aux matières souscrites auprès de l'Editeur, et indiquées au devis.

3. FONCTIONNALITÉS

Sur la plateforme Références, le Client et ses Utilisateurs pourront consulter les Fonds documentaires correspondant au périmètre de l'Abonnement, faire des recherches dans lesdits Fonds documentaires, dans les limites définies par les présentes CP.

4. ÉVOLUTIVITÉ

L'Editeur se réserve – expressément et sans indemnisation – le droit, sans préavis et à tout moment (i) de modifier tout ou partie les caractéristiques de la plateforme, ses contenus, ses mises à jour pourvu que ces changements ne modifient substantiellement pas les contenus et leurs pertinences, eu égard au choix des matières choisies par le Client, et n'impliquent pas de surcoût pour ce dernier au cours de la période contractuelle en vigueur, et (ii) d'interrompre et/ou, (iii) de supprimer une offre d'abonnement qui ne répondraient plus aux objectifs éditoriaux de l'Editeur. L'Editeur informera les Clients des modifications et améliorations introduites.

5. GARANTIES & RESPONSABILITÉ

L'Editeur n'est responsable que de la conformité de la plateforme Références, et des Fonds documentaires présents, à leur description en catalogue ou à leur documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle. La responsabilité de l'Editeur ne saurait être engagée pour tout dommage subi par le Client ou par un tiers, résultant directement ou indirectement (i) du non-respect par l'Utilisateur de l'une quelconque de ses obligations, (ii) d'une négligence, (iii) de l'utilisation de la plateforme Références à d'autres fins que celles connues. Le Client demeure seul responsable du choix des matières ou du pack de matières entrant dans le périmètre de souscription et d'accès aux Fonds documentaires, et reconnaît avoir reçu les conseils et informations, nécessaires et suffisants sur (i) leurs conditions d'utilisation, (ii) leurs capacités et, (iii) limites. Le Client reste seul responsable de l'usage et/ou des informations contenues dans les Fonds documentaires et/ou des interprétations qu'il fait des documents et données qu'il consulte, des résultats qu'il obtient, en déduit et/ou émet, des conseils qu'il délivre, des questions qu'il formule et des actes qu'il établit sur la base des réponses et documents fournis. Le Client est informé que les Fonds documentaires s'adressent à des professionnels et qu'ils n'ont à en aucun cas, vocation à se substituer à son jugement ni à endosser ses responsabilités. Le Client accepte l'éventualité d'imprécisions ou d'omissions dans des proportions analogues au taux de bruit ou de silence des autres méthodes de recherche documentaire. Il reconnaît expressément que la responsabilité de l'Editeur ne pourra en aucun cas être recherchée en cas d'un quelconque dommage direct ou indirect, résultant (i) d'une recherche infructueuse,

défectueuse ou partiellement erronée ou (ii) de la mauvaise utilisation des informations et notamment une information inexacte ou incomplète, (iii) d'une erreur d'indexation, (iv) d'un retard de mise en ligne, (v) d'une insuffisance d'exhaustivité, etc. de données figurant dans les différents Fonds documentaires. La responsabilité de l'Éditeur ne peut être engagée qu'en cas (i) de faute ou de négligence qui lui est exclusivement imputable, (ii) prouvée et, (iii) limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, notamment perte de chance, de résultats ou d'exploitation.

6. DROIT D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des signes distinctifs, marques, logos, textes, commentaires, illustrations et images reproduits au sein des Fonds documentaires et de la plateforme Références sont protégés par le droit d'auteur et/ou par le droit protégeant les bases de données dont l'Éditeur est producteur au sens des articles L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle (CPI), pour le monde entier et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de l'Éditeur.

Seul est consenti un droit d'utilisation, pour un usage privé et la reproduction pour un usage strictement personnel et pour une utilisation documentaire professionnelle, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit : le contenu des Fonds documentaires auxquels l'Utilisateur accède ne peut donc en aucune manière faire l'objet, même partiellement, d'aucune reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'aucune extraction totale ou partielle de données ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des Fonds documentaires ou de la plateforme Références, ou extraction et réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu des Fonds documentaires ou de la plateforme Références et/ou transfert sur un autre support.

L'Éditeur s'oppose à toute opération de moissonnage et de fouille de textes et de données au sens de l'article L.122-5-3 du CPI. Cette opposition couvre l'ensemble des contenus et fonds documentaires de l'Éditeur. Toute opération de moissonnage et de fouille de textes

et de données visant les contenus et les fonds documentaires, par tous procédés, robots, scripts, logiciels ou tout dispositif de collecte manuel ou automatique de données, outil ou processus conçu pour extraire des données ou les moissonner, et notamment afin d'utiliser le contenu pour le développement de tout programme logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, la formation d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) constituent donc des actes de contrefaçon sauf obtention d'un accord spécifique préalable et formellement exprimé de l'Éditeur.

L'accès à la plateforme Références ne confère qu'une licence, non exclusive et non transmissible à des tiers (i) de représenter les pages web sur écran monoposte et/ou (ii) de reproduire ces pages sur papier à l'usage exclusif et strictement privé du (des) destinataire(s) final(x) tels que visés dans la facture de L'Éditeur.

Le Client s'interdit de mettre la plateforme Références et les Fonds documentaires, même gratuitement, à disposition d'une personne non expressément autorisée.

Toutefois sont autorisées, en application de l'article L.122-5 du CPI, les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective. La reproduction et le stockage destinés à une utilisation professionnelle, dans le seul cadre de l'enrichissement d'un dossier-client, sont limités à des exemplaires uniques d'un nombre raisonnable (« FAIR USE ») d'articles distincts. Chaque document reproduit doit mentionner sa source, son titre et son auteur. Les obligations stipulées aux présentes sont applicables pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle de l'Éditeur et pour tout pays, y compris après la résiliation des CG. Toute autre utilisation est soumise à autorisation préalable écrite de l'Éditeur, sous peine de poursuites judiciaires. Dans le cas d'une licence réseau, le Client est seul responsable d'une violation quelconque des obligations prévues aux présentes par l'un des Utilisateurs.